

---

**OPAC LES FONTAINES - UGINE**

---

**DISPOSITIONS ENVISAGEES POUR SATISFAIRE AU SEUIL DE CONSOMMATION DE 75 kWh/m<sup>2</sup>SHON.an**

**Nota:**

Ce niveau de consommation conventionnel a été vérifié en utilisant la méthode de calcul RT 2005 et un logiciel informatique agréé.

La fiche de calcul annexée (annexe 1) détaille les consommations par usage pour le bâtiment de 8 logements.

**DISPOSITIONS AU NIVEAU DU BÂTI (THÈME 2):**

la composition exacte des parois et les coefficients U qui en découlent sont détaillés dans les fiches jointes (Annexe 2)

- Isolation des murs par l'extérieur par panneaux de PSE, en évitant les ponts thermiques dus aux balcons par la mise en place d'une ossature évitant les porte-à-faux.

Produit à partir de bille de polystyrène expansible, le PolyStyrèneExpansé est recyclable et peut s'inscrire dans une démarche HQE,

- Circulations communes intérieures avec peu de façades extérieures et isolées comme les parois des parties habitables

- isolation des combles par laine de cellulose en toiture (provient du papier recyclé) et laine de chanvre (en panneaux semi-rigides) en parois verticales

- isolation des plancher à chaque niveau (plancher chauffant) par panneaux de PSE sous chape, complété en plafond du rez de chaussé par une projection de laine minérale.

- menuiserie bois équipées de vitrages peu émissifs 4-12-4.

**SOLUTIONS TECHNIQUES (THÈME 3)**

Une chaufferie gaz sera créée dans chaque bâtiment, cette chaufferie sera transformée en sous station de la chaufferie bois centrale dès que celle-ci sera en service (les performances annoncées n'en seront que meilleures et directement liées à la performance de la chaufferie centrale).

Dans un premier temps, donc, chaque bâtiment sera équipé d'une chaudière gaz à condensation, assurant le chauffage par le sol et l'appoint de la production d'eau chaude solaire.

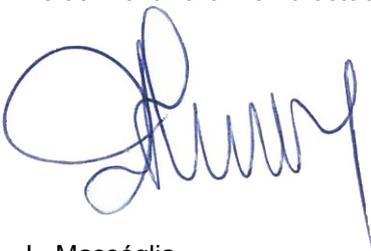
La production d'eau chaude collective sera assurée par des panneaux solaire en toiture assurant un taux de couverture supérieur à 55 %. (voir fiche de calcul annexée - annexe 3)

La ventilation mécanique contrôlée Hygroréglable, modulera le débit de ventilation en fonction de l'hygrométrie de l'air intérieur. Les extracteurs mis en place seront équipés de moteurs électriques basse consommation.

**CONFORT (THÈME 4)**

L'adoption d'une ventilation hygroréglable permettant de contrôler l'hygrométrie de l'air sans gaspiller l'énergie, de bouches d'entrée d'air acoustique, de menuiserie bois équipées de vitrages peu émissifs, de balcons suffisamment profonds pour éviter les surchauffes en été et laissé entrer le soleil en hiver, permettra d'assurer un très bon niveau de confort aux occupants des logements

Fait à Montmélian le 19 octobre 2007



L. Masségli